

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 37**12 janvier 2004****SOMMAIRE**

Airconfort S.A., Rodange	1742	General & Cologne Re Luxembourg S.A., Luxembourg	1773
Airconfort S.A., Rodange	1742	Georgil, S.à r.l., Belvaux	1765
Altrier S.A., Luxembourg	1739	Green Life S.A.H., Luxembourg	1758
Anchor Investments S.A., Luxembourg	1766	Green Life S.A.H., Luxembourg	1758
Années Azur Holding S.A., Luxembourg	1743	Greisendall Holding S.A., Dudelange	1743
Ararat S.A., Luxembourg	1762	Grignan Holding S.A., Luxembourg	1761
Ararat S.A., Luxembourg	1762	IBC International Holding S.A. Fulcrum, Luxembourg	1769
Ararat S.A., Luxembourg	1762	IBC International Holding S.A. Fulcrum, Luxembourg	1770
Barley Investment Holding S.A., Luxembourg	1765	Ilkanos S.A., Luxembourg	1774
Bijouterie Millennium, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1771	Industrial Partnership S.A., Luxembourg	1768
Biokim S.A., Mamer	1735	Innovantis S.A., Luxembourg	1756
Centre Fiduciaire du Luxembourg, S.à r.l., Lintgen	1775	Innovantis S.A., Luxembourg	1756
Charry S.A., Luxembourg	1768	International Stars S.A., Luxembourg	1771
Claxon Participations S.A., Luxembourg	1767	International Stars S.A., Luxembourg	1771
Confidentia (Fiduciaire), S.à r.l., Luxembourg	1763	International Stars S.A., Luxembourg	1772
Confidentia (Fiduciaire), S.à r.l., Luxembourg	1763	International Stars S.A., Luxembourg	1772
Conlog S.A., Luxembourg	1772	Invest 2000 S.A., Luxembourg	1746
DTI, S.à r.l., Ducotrans - International, Marnach ..	1757	Invest 2000 S.A., Luxembourg	1746
DTI, S.à r.l., Ducotrans - International, Marnach ..	1758	Invest 2000 S.A., Luxembourg	1747
Dyamatosa S.A.H., Luxembourg	1773	Invest 2000 S.A., Luxembourg	1747
Electric Car Life, S.à r.l., Windhof	1771	Invest 2000 S.A., Luxembourg	1747
Eleni S.A., Luxembourg	1768	LB1 S.A., Luxembourg	1759
Eler Holding S.A., Luxembourg	1756	Lëtzebuenger Ardenner Studbook, A.s.b.l., Studbook Luxembourgeois du Cheval de trait Ardenais, Schifflange	1765
Enki Food S.A., Luxembourg	1764	Luna International, S.à r.l., Luxembourg	1753
Epimenides S.A., Luxembourg	1738	Luna International, S.à r.l., Luxembourg	1756
Ets. Paul Vrehen, S.à r.l., Schoos	1772	Lux Consultants & Travel S.A., Luxembourg	1766
Fairweather Invest S.A., Luxembourg	1747	Lux-Evia S.A., Luxembourg	1732
Fédérale Management S.A., Luxembourg	1759	Lux-International Transport, G.m.b.H., Luxembourg	1774
Fiprolux S.A.H., Luxembourg	1765	Luximmomat S.A., Luxembourg	1752
Fleurs et Hydroculture-Service, S.à r.l., Steinsel ..	1761	Luximmomat S.A., Luxembourg	1752
Fleurs et Hydroculture-Service, S.à r.l., Steinsel ..	1761	Megafit S.A., Luxembourg	1770
Fronsac Investment S.A., Luxembourg	1775	Megafit S.A., Luxembourg	1770
Futura Property S.A., Luxembourg	1767	Merritt Equitilux S.A., Luxembourg	1774
G. Mana, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1764	Möbius S.A., Luxembourg	1742
General & Cologne Re Luxembourg S.A., Luxembourg	1773	Mocaflux S.A., Cruchten	1733
General & Cologne Re Luxembourg S.A., Luxembourg	1773		

Mocaflux S.A., Cruchten	1733	Real Estate Associates S.A.H., Luxembourg	1760
Montbrun Group, S.à r.l., Luxembourg	1762	Riomas S.A.H., Luxembourg	1758
Montbrun Group, S.à r.l., Luxembourg	1762	Rosch Beteiligung S.A., Luxembourg	1760
Montbrun Group, S.à r.l., Luxembourg	1762	Rubino S.A., Strassen	1764
Montbrun Révision, S.à r.l., Luxembourg	1763	SDI Investments S.A., Luxembourg	1775
Montbrun Révision, S.à r.l., Luxembourg	1763	Seacharter Invest S.A.H., Luxembourg	1776
Montbrun Révision, S.à r.l., Luxembourg	1763	Sharon Real Estate S.A., Luxembourg	1775
Murilux Holding S.A., Strassen	1760	Shinjuku Invest S.A., Luxembourg	1761
Novipa S.A.H., Luxembourg	1774	Sife Sky S.A., Luxembourg	1767
O.P.M. S.A., Luxembourg	1766	Siferr S.A., Luxembourg	1767
Oïnos, S.à r.l., Luxembourg	1743	Société Générale d'Investissements Immobiliers S.A.H., Luxembourg	1768
Outstanding Productions S.A. Luxembourg, Olm. P.C. Investments S.A., Luxembourg	1746	Solyred S.A., Luxembourg	1776
Palmetto S.A., Luxembourg	1775	Soparind S.A., Luxembourg	1743
Perprofil, S.à r.l., Rodange	1735	Sykarga, S.à r.l., Luxembourg	1771
Perprofil, S.à r.l., Rodange	1735	Tholey Investments S.A., Luxembourg	1767
Pierso, S.à r.l., Luxembourg	1731	Toudécor S.A., Pétange	1730
Planet Venture S.A., Luxembourg	1768	Vico Company S.A., Luxembourg	1766
ProLogis Italy XVI, S.à r.l., Luxembourg	1748	Zamo II S.A., Luxembourg	1776
Real Estate Associates S.A.H., Luxembourg	1760	Zamo S.A., Luxembourg	1776

TOUDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.344.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2003

La séance est ouverte à 14.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Hoffmann Arthur Miguel, employé privé, demeurant à B-6792 Aubange 34/A11, rue de l'Etang.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Doufene Louisa, sans état, demeurant à B-6791 Athus, 12, rue des Artisans.

A été appelé aux fonctions de scrutateur M. Legros Christian, demeurant à L-4940 Bascharage 245, avenue de Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement convoquée.

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Révocation des administrateurs M. Gérard Philippe, demeurant à 10a, F-Bodange et nomination du nouvel administrateur M. Legros Christian, demeurant à 245, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

2. Changement du siège social de 44, route de Luxembourg, à 20, route de Luxembourg à Pétange.

3. Divers.

II. La totalité du capital social étant présente ou représentée à l'Assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. L'Assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, cette dernière aborde l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Gérard Philippe, demeurant à 10a, F-Bodange comme administrateur et de lui donner pleine décharge. Elle décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur M. Legros Christian, demeurant à L-4940 Bascharage 245, avenue de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de 44, route de Luxembourg, L-4940 Pétange, à 20, route de Luxembourg, L-4940 Pétange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085282.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

PIERSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.527.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Louis Imbach, professeur, né le 7 février 1936 à Angers, France, résidant à 91, Impasse des Lucques, 34070 Montpellier, France;

2) Madame Michèle Marie-Thérèse Imbach, sans profession, née le 18 janvier 1940 à Narbonne, France, résidant à 91, Impasse des Lucques, 34070 Montpellier, France,

tous deux ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste résidant à Luxembourg, aux termes de 2 procurations sous seing privé délivrées le 29 octobre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de PIERSO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

- Monsieur Jean-Louis Imbach préqualifié: cinquante parts sociales.	50
- Madame Michèle Marie-Thérèse Imbach préqualifiée, cinquante parts sociales	50

Total: cent parts sociales	100
--------------------------------------	-----

de sorte que le montant de EUR 12.500 est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, dans le respect stricte des conditions prévues par la loi.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts étant ainsi rédigés, les associés, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Dirk Oppelaar, juriste, né le 7/12/1968 à Kupang, Indonésie avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, née le 15/04/1976 à Remiremont, France avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 9, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085134.3/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LUX-EVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 82.451.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Pour Le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(084995.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MOCAFLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 20.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 décembre 2003. T. Metzler.
(085248.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MOCAFLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 20.162.

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOCAFLUX S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de BELIMPEX, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Aloyse Weirich, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 29 septembre 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 69 du 16 mars 1983, et dont les statuts ont été modifiés avec adoption des forme juridique et dénomination actuelles, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 905 du 22 octobre 2001,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 20.162.

Bureau

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Richard Marie E. Bemelmans, commerçant, demeurant à L-7420 Cruchten, 70, rue Principale.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce à L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale;
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour le mettre en conformité avec la résolution précédente;
3. Suppression de la valeur nominale des actions;
4. Conversion du capital social en euros en utilisant le taux officiel de conversion de un euro (EUR 1,-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), de sorte que le capital social est désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale;
5. Augmentation du capital social converti d'un montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes;
6. Souscription et libération;
7. Fixation d'une nouvelle valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) par action;
8. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour le mettre en conformité avec les résolutions précédentes.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sont présents ou dûment représentés à l'as-

semblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constataion de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce à L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide suite à la résolution qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Cruchten.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros en utilisant le taux officiel de conversion de un euro (EUR 1,-) pour quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), de sorte que le capital social est désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social converti d'un montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Souscription et libération

La présente augmentation de capital a été entièrement libérée par les actionnaires au prorata de leur participation dans la société par des versements en espèces de sorte que la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) par actions de sorte que le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Erpelding, Gauthier-Ribler, Bemelmans, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 32, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 décembre 2003.

T. Metzler.

(085245.3/222/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

PERPOFIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.508.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(084928.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

PERPOFIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.508.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(084930.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

BIOKIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 97.528.

STATUTS

L'an deux mille trois, le treize novembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Gérald Ponce, employé privé, demeurant à F-54650 Saulnes, 17, rue de Rodange, agissant en sa qualité de mandataire de:

- Monsieur Aniello Gallo, réviseur d'entreprises, né à Torre Annunziata (1) le 6 février 1962, domicilié à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins,

- la société anonyme BIOCONCEPT S.A. avec siège à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le comparant, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront formalisées.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue pour ses mandants, comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOKIM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Mamer.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de produits diététiques, l'acquisition et la vente de tout bien immobilier ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangère, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (€ 31,-) chacune.

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social, ou en tout autre endroit désigné par les convocations, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 16.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télex ou par fax une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus, toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Le conseil pourra encore nommer des fondés de pouvoir, directeurs ou autres mandataires auxquels il confiera tout ou partie de l'administration journalière.

La délégation de l'intégralité de la gestion journalière ne pourra s'opérer qu'avec l'accord préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Souscription

Les actions de la société ont été souscrites comme suit:

- M. Aniello Gallo, préqualifié	1 action
- BIOCONCEPT S.A., préqualifiée	999 actions
Total:	1.000 actions

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme d'environ € 1.500,-.

Les fondateurs sont indivisiblement et irrévocablement solidaires du paiement de ces frais.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare connaître les bénéficiaires réels de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant agissant comme susdit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, il a pris les résolutions suivantes au nom de ses mandants:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Jean Tilman, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 4 août 1959, demeurant à B-6800 Marche-en-Famenne, Paradis des Chavaux;

- Monsieur Jacques Delhez, administrateur de sociétés, né à Streelez-Huy (B) le 10 juillet 1952, demeurant à B-4560 Clavier, 16, rue de la croix;

- Monsieur Yvan Tuts, administrateur de société, né à Liège (B) le 13 juillet 1955, demeurant à B-5372 Havelange, 3, Petit Scley;

- Monsieur Raoul Bontemps, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 13 juillet 1955, demeurant à B-5372 Havelange, 21, route de Spa.

Monsieur Raoul Bontemps, préqualifié, est nommé administrateur-délégué. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la durée de 6 ans:

La société FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A. avec siège à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

5. Le siège social est fixé à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention du comparant sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Il reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Ledit comparant, pour autant qu'il s'agisse d'une personne physique, s'est identifié auprès du notaire au moyen de cartes d'identité.

Signé: G. Ponce, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 novembre 2003, vol. 427, fol. 81, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 décembre 2003.

C. Mines.

(085135.3/225/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

EPIMENIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.430.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 5 décembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Juliette Lorang.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- Monsieur Hans de Graaf, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Maarten van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour un terme de 6 ans. Ils se termineront donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Lors de cette même Assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes,

- ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

a été renouvelé pour un terme de 6 ans. Son mandat se terminera donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour EPIMENIDES S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085072.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ALTRIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 97.557.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS Ltd, société ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, ici représentée par Monsieur Jean-Marc Faber, Expert comptable, demeurant à Luxembourg en qualité de «sole director»;

2.- INVESTPROJET, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} ici représentée par son gérant Monsieur Sergei Ilioukhine, demeurant à Luxembourg;

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ALTRIER S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens et droits immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives.

Art. 9. Cession d'actions

La cession des actions qui sont toutes nominatives, ne peut s'opérer que par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actions nominatives de la société.

Les signatures du cédant et du cessionnaire peuvent être reçues sur le registre des actions nominatives dont il s'agit ou sur des feuilles de transfert et d'acceptation qui seront annexées audit registre.

Tous les frais éventuels résultant du transfert sont à charge du cessionnaire.

La société peut exiger que les signatures des parties apposées sur les feuilles de transfert soient certifiées par un officier public, un agent de change ou une banque.

Les titres sur lesquels les versements échus ont été effectués sont seuls admis au transfert.

La cession des actions est en outre soumise aux conditions suivantes:

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les 15 (quinze) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée dans la proportion de leur participation dans la société.

Tout actionnaire devra dans le mois de la réception de la lettre du Conseil d'Administration aviser le Conseil d'Administration par écrit de son intention d'exercer son droit de préemption dans la proportion de sa participation au prix indiqué ou s'il renonce à exercer son droit de préemption.

Le non exercice du droit de préemption d'un actionnaire accroît celui des autres actionnaires.

Si aucun actionnaire ne désire acquérir les actions proposées, le cédant est libre de les céder au cessionnaire initialement proposé au prix indiqué par lui.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social par la signature de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD	155 actions
2.- INVESTPROJET, S.à r.l.	155 actions
Total: trois cent dix actions	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009:

a) Monsieur Jean-Marc Faber, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

b) Monsieur Sergei Ilioukhine, économiste, demeurant à L-2380 Luxembourg, 52, rue Charles Quint;

c) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 182 avenue de Mersch.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant à F-57240 Knutange (France), 130, rue de la République.

4.- L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article treize des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Serguei Ilioukhine, prénommé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 28, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

J. Elvinger.

(085517.3/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

AIRCONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.131.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(084936.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

AIRCONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.131.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(084937.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

MÖBIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.122.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 5 décembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Juliette Lorang.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- Monsieur Hans de Graaf, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Maarten Van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour un terme de 6 ans. Ils termineront donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Lors de cette même Assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes,

ELPERS & CO. REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

a été renouvelé pour un terme de 6 ans. Son mandat se terminera donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour MÖBIUS S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(085068.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

OINOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 12-14, place Guillaume.
R. C. Luxembourg B 87.031.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2002, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

S. Sarra

Gérant

(084967.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

ANNEES AZUR HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.361.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

M. Schaeffer

Liquidateur

(084997.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SOPARIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.523.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Pour Le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(084999.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

GREISENDALL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3593 Dudelange, 147, route de Volmerange.

R. C. Luxembourg B 97.526.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Servais, industriel, demeurant à B-6670 Gouvy, 12 rue d'Houffalize,

2. Monsieur Jean-Pierre Viellevoye, industriel, demeurant à B-4870 Trooz, 6, rue des Bruyères.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société holding sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination GREISENDALL HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut acquérir toute marque et brevet et en concéder les licences d'exploitation.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à six millions huit cent mille Euro (6.800.000,- EUR), représenté par six mille huit cents (6.800) actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraire de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille cinq. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation

à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Souscription et libération

Les actions souscrites par les comparants ont été intégralement libérées par un apport en nature constitué de cinquante quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (54.498) actions représentatives du capital social (99,99% de toutes les actions) de la société de droit luxembourgeois dénommée DUGAL S.A., avec siège social à: L- 3593 Dudelange, 147, route de Volmerange, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 92.665.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Stéphane Weyders, demeurant à Luxembourg, en date du 28 novembre 2003, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte.

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) Monsieur Robert Servais, prénommé.	3.400.000	3.400.000	3.400
2) Monsieur Jean-Pierre Viellevoye, prénommé	3.400.000	3.400.000	3.400
Total	6.800.000	6.800.000	6.800

La preuve de l'apport des titres a été rapportée au Notaire instrumentaire par une déclaration reçue des comparants.

Suite à ce qui précède, les souscripteurs déclarent que la souscription a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de quatre mille trois cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Robert Servais, industriel, demeurant à B-6670 Gouvy, 12 rue d'Houffalize,

- Monsieur Jean-Pierre Viellevoye, industriel, demeurant à B-4870 Trooz, 6, rue des Bruyères.
- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-3593 Dudelange, 147, route de Volmerange

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2009.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Servais, J.-P. Viellevoye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 141S, fol. 58, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

J. Elvinger.

(085133.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

OUTSTANDING PRODUCTIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.

R. C. Luxembourg B 76.896.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, ainsi que l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire le 23 septembre 2003 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olm, le 23 septembre 2003.

A. Broka

Administrateur

(084970.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 37.937.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(084897.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 37.937.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(084899.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 37.937.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(084900.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 37.937.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2003 que:

1. Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à Luxembourg et Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2002;

2. La société anonyme BS CONSULTING S.A. établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084895.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

FAIRWEATHER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.431.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 5 décembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Juliette Lorang.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- Monsieur Hans de Graaf, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Maarten van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour un terme de 6 ans. Ils se termineront donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Lors de cette même Assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes,

- ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

a été renouvelé pour un terme de 6 ans. Son mandat se terminera donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour FAIRWEATHER INVEST S.A.
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085075.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ProLogis ITALY XVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.535.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the third day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., which its duly represented by its manager Mr Olivier Marbaise, Director, Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis ITALY XVI, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at thirty thousand euros (EUR 30,000.-) represented by thirty (30) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of his (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2004.

Subscription

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prequalified.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The appearing party estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation at approximately 2,000.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille trois, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par ProLogis DIRECTORSHIP, S à r.l., elle-même dûment représentée par son gérant Monsieur Olivier Marbaise, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis ITALY XVI, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 2.000,- euros.

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Marbaise, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 141S, fol. 58, case 10. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

J. Elvinger.

(085203.3/211/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LUXIMMOMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 avril 2003 à 16.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085323.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LUXIMMOMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.522.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 avril 2002 à 16.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Spitters de son poste d'administrateur avec effet immédiat le 31 janvier 2002.

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Aloyse Scholtes au poste d'administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AG03792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085311.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 94.562.

In the year two thousand three, on the thirty-first day of October.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SUALA CAPITAL FUND L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, registered in the Registrar of Companies for England and Wales under the number LP 7100,

here represented by Ms Virginie Delrue, lawyer, residing in Wolvelange,
by virtue of a proxy given on 23 October, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that, pursuant to a share transfer agreement dated on 20 June, 2003, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole actual shareholder of LUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 28th May 2003, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*;

A copy of the said share transfer, after having been signed by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to appoint:

- Mr Peter Gillson, Director, born in Guernsey on the 20th May 1961, residing at Highfield, Maladerie Road, L'Islet, Guernsey GY2 4RH;

- Mrs Denise Jane Banks, Director, born in Guernsey on the 9th December 1963, residing at Papillonner, Cordier Hill, St Peter Port, Guernsey GY1 1JH,

as new Managers of the Company effective as of the date of the present meeting.

Second resolution

The sole shareholder decides the Creation of two groups of Managers:

- Mr Peter Gillson and Mrs. Denise Jane Banks prenamed will be the Managers A;

- Mr Patrice Gallasin, lawyer, born in Villers Semeuse (France) on December 9, 1970, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and Mrs Stéphanie Colson, lawyer, born in Remiremont (France) on April 15, 1976, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg will be the Managers B.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Managers B are solely and independently authorised to represent and legally bind the company by individual signature, with respect to its day-to-day management. The day-to-day management will include the following tasks: (i) register/administer the company's daily affairs; (ii) keep the company's books; (iii) collect funds on behalf of the company; (iv) make payments to the company's creditors on invoices (including VAT) not in excess of EUR 5,000; (v) organise the board and shareholder's meetings in Luxembourg; (vi) prepare the financial statements of the company; (vii) file the company's direct and indirect income tax returns; and (viii) file the company's financial statements with the Luxembourg trade register of the Chamber of Commerce (ix) any all other tasks to keep the company in good standing.

For all other actions, not included above, the Company will be represented by the joint signature of one Manager A and one Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of six hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 687,500) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to seven hundred thousand euro (EUR 700,000) by the issuance of six thousand eight hundred and seventy-five (6,875) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with an issue premium of an amount of seven hundred and seven thousand four hundred and thirty-six point sixteen euro (EUR 707,436.16).

Subscription - Liberation

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the six thousand eight hundred and seventy-five (6,875) new shares, and to have them fully paid up, by a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim of an amount of one million three hundred and ninety-four thousand nine hundred and thirty-six point sixteen euro (EUR 1,394,936.16) held by SUALA CAPITAL FUND L.P., the sole shareholder, against LUNA INTERNATIONAL, S.à r.l.

The existence and the value of the said claim, has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of LUNA INTERNATIONAL, S.à r.l. to which an interim balance sheet as per October 31, 2003, is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at seven hundred thousand euro (EUR 700,000) represented by seven thousand (7,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately sixteen thousand and three hundred euro (16,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SUALA CAPITAL FUND L.P., une société en commandite simple de droit anglais, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, inscrite au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP 7100,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Delrue, Juriste, demeurant à Wolvelange, en vertu d'une procuration datée du 23 octobre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 20 juin 2003, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, elle est la seule et unique associée de la société LUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 mai 2003, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de nommer:

- Monsieur Peter Gillson, administrateur, né à Guernsey le 20 mai 1961, demeurant à Highfield, Maladerie Road, L'Islet, Guernsey GY2 4RH;

- Madame Denise Jane Banks, administrateur, née à Guernsey le 9 décembre 1963, demeurant à Papillonner, Cordier Hill, St Peter Port, Guernsey GY1 1JH, en tant que nouveaux Gérants de la société avec effet au jour de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'associé unique décide la création de deux groupes de gérants:

- Monsieur Peter Gillson et Madame Denise Jane Banks prénommées, étant les Gérants A;
- Monsieur Patrice Gallasin, juriste, né à Villers Semeuse (France), le 9 décembre 1970, avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, née à Remiremont (France) le 15 avril 1976, avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg étant les Gérants B.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

- Les gérants B sont seuls et d'une manière indépendante, autorisés à représenter et engager légalement la société par leur signature individuelle, pour les matières de gestion journalière. La gestion journalière inclura les tâches suivantes: (i) administrer les affaires journalières de la société; (ii) garder les livres de la société; (iii) rassembler les fonds au nom de la société; (iv) procéder au paiements des créanciers de la société ou toutes factures (TVA comprise) n'excédant pas un montant de EUR 5.000; (v) organiser les réunions des gérants ainsi que des associés à Luxembourg; (vi) préparer les états financiers de la société; (vii) déposer les déclarations d'impôts indirects et directs de la société; (viii) déposer les états financiers de la société au registre de la chambre de commerce du Luxembourg (ix) toutes autres matières pour garder la société en bonne situation.

- Pour toutes actions non reprises ci-avant, la société sera représentée et engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 687.500) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à sept cent mille euros (EUR 700.000) par l'émission de six mille huit cent soixante-quinze (6.875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de sept cent sept mille quatre cent trente-six euros et seize cents (EUR 707.436,16).

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les six mille huit cent soixante-quinze (6.875) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par-lui même contre LUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., d'un montant de un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-six euros et seize cents (EUR 1.394.936,16).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de LUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 31 octobre 2003 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à sept cent mille euros (EUR 700.000) représenté par sept mille (7.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ seize mille trois cents euros (16.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Delrue, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 2, case 7. – Reçu 13.949,36 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085232.3/220/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 94.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085235.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

INNOVANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 78.115.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL05064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(085362.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

INNOVANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 78.115.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 7 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 213 du 21 mars 2001.

Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2003

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société INNOVANTIS S.A., tenue au siège social en date du 31 octobre 2003, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de l'année 2002.

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2002.

3. Le bénéfice de l'exercice 2002 de EUR 920,20 est reporté à nouveau.

4. En accord avec l'art. 100 de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par après, et après la perte de plus de la moitié du capital social, les actionnaires ont décidé à l'unanimité de continuer l'exploitation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOVANTIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085369.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ELER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.486.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2003.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliataire

Signature

(085090.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

DTI, S.à r.l., DUCOTRANS - INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.
R. C. Luxembourg B 93.612.

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Guy Ducomble, chauffeur, demeurant à L-9780 Wincrange, Maison 50,
- 2.- Madame Monique Arend, sans état particulier, demeurant à L-9780 Wincrange, Maison 50.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- la société à responsabilité limitée DUCOTRANS - INTERNATIONAL, S.à r.l., en abrégé DTI, S.à r.l., avec siège social à Wincrange, Maison 50, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 mai 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 618 du 6 juin 2003.

b.- le capital social s'élève à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, actuellement réparti comme suit:

1.- Monsieur Guy Ducomble, préqualifié, soixante parts sociales	60
2.- Madame Monique Arend, préqualifiée, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100»

Sur ce:

Madame Monique Arend déclare céder à la société à responsabilité limitée ADAMS LOGISTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège à Marnach, toutes ses parts sociales de la prédite société, pour et moyennant le prix de vente de cinq mille (5.000,-) euros, qu'elle reconnaît avoir reçu à l'instant, ce dont bonne et valable quittance.

Monsieur Guy Ducomble déclare céder à la société à responsabilité limitée ADAMS LOGISTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., prémentionnée, quarante-cinq (45) de ses parts sociales de la prédite société, pour et moyennant le prix de vente de cinq mille six cent vingt-cinq (5.625,-) euros, qu'il reconnaît avoir reçu à l'instant, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées dès ce jour.

Acceptation

Tous les associés, ainsi que Monsieur Guy Ducomble agissant en sa qualité de gérant de ladite société, consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après ces cessions, les associés, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire des associés de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

En conséquence de tout ce qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Guy Ducomble, chauffeur, demeurant à Wincrange, quinze parts sociales	15
2. La société à responsabilité limitée ADAMS LOGISTIC LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social à Marnach, quatre-vingt-cinq parts sociales	85
Total: cent parts sociales	100»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Wincrange à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

En conséquence, la première phrase de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Marnach.»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée:

- gérant administratif, Monsieur Théo Adams, expéditeur, demeurant à B-3960 Bree, 9, Bruglaan,
- gérant technique, Monsieur Guy Ducomble, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cent soixante (1.160,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: G. Ducomble, M. Arend, T. Adams, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2003, vol. 425, fol. 86, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2003.

U. Tholl.

(085216.3/232/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

DTI, S.à r.l., DUCOTRANS - INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Luxembourg B 93.612.

Statuts coordonnés suivant acte du 11 novembre 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(085219.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

GREEN LIFE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.308.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085074.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

GREEN LIFE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.308.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2001

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Anna Maria Carlo Dandolo, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Fadi Habib Samaha, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Martha Toufic Rahal, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03984. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(085069.3/550/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

RIOMAS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05183, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(085095.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LB1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.607.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 19 juin 2003 à 15.00 heures*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Eric Breuillé de son poste d'administrateur avec effet au 12 avril 2001, de Monsieur Luc Leroi avec effet au 31 janvier 2002, de Monsieur Patrick Dhondt avec effet au 20 août 2002 et celle de Monsieur Marc Collard avec effet au 6 novembre 2002 et donne quitus pour la gestion durant ces mandats.

L'Assemblée ratifie les nominations de Monsieur Michel Di Benedetto avec effet au 20 août 2002 et de Monsieur José Mouzon avec effet au 6 novembre 2002 aux postes d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085169.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

FEDERALE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.557.

—
En date du 30 octobre 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer:

- M. Marc Bandella

FEDERALE ASSURANCES

12, rue de l'Étuve

B-1000 Bruxelles

- M. Jean-Pierre Barbarin

FEDERALE ASSURANCES

12, rue de l'Étuve

B-1000 Bruxelles

- M. Jean-Marie Bonameau

FEDERALE ASSURANCES

12, rue de l'Étuve

B-1000 Bruxelles

- M. Jean-Paul De Baets

FEDERALE ASSURANCES

12, rue de l'Étuve

B-1000 Bruxelles

- M. André Dherte

FEDERALE ASSURANCES

12, rue de l'Étuve

B-1000 Bruxelles

- M. Tom Meeus

FEDERALE ASSURANCES

12, rue de l'Étuve

B-1000 Bruxelles

- M. Francis Vroman

FEDERALE ASSURANCES

12, rue de l'Étuve

B-1000 Bruxelles

En qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Pour FEDERALE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085113.3/1126/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MURILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.365.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2003 à 13.15 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet le 20 août 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Michel Di Benedetto au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085173.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ROSCH BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.369.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2003 à 13.00 heures

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Patrick Dhondt et Monsieur Marc Collard de leur poste d'administrateur respectivement avec effet au 20 août 2002 et 6 novembre 2002 et leur donne quitus pour leur gestion durant l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie les nominations de Monsieur Michel Di Benedetto et de Monsieur Philippe de Castellane aux postes d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085176.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

REAL ESTATE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.009.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085170.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

REAL ESTATE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.009.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 octobre 2003 que:
Ont été réélus aux postes d'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

A été réélue aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085167.3/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

FLEURS ET HYDROCULTURE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 60.931.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2003.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(085081.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

FLEURS ET HYDROCULTURE-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 60.931.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2003.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(085084.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

GRIGNAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.665.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2003, Monsieur Jacobus Christoffel Van Tonder, 32, rue de Roeser, L-5865 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Maw-Lin Cheng. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

P. Van Nugteren / A. Lenaerts

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085067.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SHINJUKU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.129.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 5 décembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Lors de cette même Assemblée, le mandat du Commissaire aux Comptes:

- ELPERS & CO. REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., commissaire aux comptes, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

a été renouvelé pour un terme de 5 ans. Son mandat se terminera donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour SHINJUKU INVEST S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

M.-J. Reid / H. de Graaf

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085070.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MONTBRUN GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.499.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085252.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MONTBRUN GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.499.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MONTBRUN GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 67.499.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ARARAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.184.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085241.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ARARAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.184.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085238.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ARARAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.184.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085236.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.501.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.501.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085258.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.501.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.467.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.467.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 30.467.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(085249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ENKI FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.163.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2003 à 13.30 heures

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Patrick Dhondt et François Derenne de leur poste d'Administrateur respectivement avec effet le 20 août 2002 et le 20 décembre 2002 et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée ratifie les nominations de Messieurs Michel Di Benedetto et Philippe De Castellane aux postes d'Administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085188.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

RUBINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.202.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

(085192.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

G. MANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 109, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 12.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085198.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

P.C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.249.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2003 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. transfert du siège social de la société au 9b, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.
2. démission des administrateurs actuellement en fonction et décharge de leur mandat.

Nomination comme nouveaux administrateurs:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19, rue du Faing, B-6810 Jamoigne

3. démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge de son mandat.

Nomination comme nouveau commissaire aux comptes de M. Dominique Maqua, Comptable, demeurant à B-6767 Torgny.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085128.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

BARLEY INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.014.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour BARLEY INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(085260.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

GEORGIL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 7, rue de France.
R. C. Luxembourg B 61.779.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085199.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LËTZEBUERGER ARDENNER STUDBOOK, A.s.b.l., STUDBOOK LUXEMBOURGEOIS DU CHEVAL DE TRAIT ARDENNAIS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

Modification des statuts

Art. 2.1. Changement du siège du LËTZEBUERGER ARDENNER STUDBOOK, A.s.b.l.

Ancien siège: 1, rue des Prés, L-4986 Sanem

Nouveau siège: c/o ProActif, A.s.b.l. Dumontshaff, L-3841 Schifflange

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05086. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085498.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

FIPROLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.688.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2003**Conseil d'Administration:*

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs pour la durée de trois ans leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2003 est composé comme suit:

- Laurent Josi Jean-Pierre, administrateur de sociétés, 399, avenue de Tervuren, B-1150 Bruxelles
- Schroeyers Frans, administrateur de sociétés, 185, avenue Blucher, B-1180 Bruxelles
- Hardenne Nicole, administrateur de sociétés, Drève du Caporal, 1, B-1180 Waterloo

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelburck, 147, rue de Warken pour la durée de trois ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085264.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

O.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.017.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre de Monsieur Paul G. Blundred, en date du 12 décembre 2003 que:

Celui-ci n'a pas donné son accord ni écrit ni verbal concernant sa nomination en tant qu'administrateur de la société OPM S.A.

Monsieur Paul G. Blundred a, par conséquent, demandé par écrit l'annulation de ladite nomination et à ce que son nom ne soit plus associé à la société OPM S.A.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085079.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ANCHOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.928.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2003.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signature

(085092.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LUX CONSULTANTS & TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.916.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL08044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signature

(085094.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

VICO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 38.474.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 novembre 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085143.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SIFE SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(085099.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SIFERR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.882.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(085102.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CLAXON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.171.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(085104.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

FUTURA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.410.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(085106.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

THOLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.555.

EXTRAIT

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange a donné sa démission du poste d'administrateur qu'elle occupait au sein de la société.

- Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant 18, rue de la Résistance, L-8020 Strassen a donné sa démission du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de la société.

- Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur, demeurant 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a donné sa démission du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de la société.

- La société COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a donné sa démission de sa fonction de Commissaire aux Comptes qu'elle exerçait au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085139.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.896.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(085108.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

PLANET VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.903.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

(085109.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CHARRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.169.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085120.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ELENI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.147.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085122.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

INDUSTRIAL PARTNERSHIP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 73.500.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Dr. iur. Urs Scheuch, Rechtsanwalt, demeurant au 31, Dufourstrasse, CH-8008 Zürich, Suisse, Président.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085218.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

IBC INTERNATIONAL HOLDING S.A. FULCRUM, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.765.

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Madame Karine Vautrin, employée privée, demeurant à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme IBC INTERNATIONAL HOLDING S.A. FULCRUM, dont le siège social est établi à Luxembourg,

en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société en date du 15 octobre 2003.

Une copie du procès-verbal de ladite décision, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme IBC INTERNATIONAL HOLDING S.A. FULCRUM a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 10 janvier 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 739 du 8 septembre 2001,

et qu'elle a actuellement un capital social entièrement libéré de soixante-treize mille deux cents dollars des Etats-Unis (73.200,- USD) représenté par onze mille six cents (11.600) actions de Classe A et vingt-cinq mille (25.000) actions de Classe B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis (10.000.000,- USD) représenté par:

a) quatre millions neuf cent quarante mille actions de classe A ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, toujours assorties d'une prime d'émission d'au moins quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (98,- USD); et

b) soixante mille (60.000) actions de classe B ayant une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune....(on omet ...)

Le conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par l'émission d'actions nouvelles des classes A et B, dans les conditions spécifiques à chaque classe d'actions.

Cette autorisation est valable pour cinq ans à partir de la publication des présents statuts, à moins qu'elle ne soit renouvelée dans les conditions de l'article 32(5) de la Loi.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission (sous réserve des dispositions spécifiques concernant la classe A), à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut dans ce contexte fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions, déterminer les conditions de souscription et de libération et faire le cas échéant, appel à de nouveaux actionnaires.

En application de l'article 32-3(5) de la Loi, le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Sous respect des conditions ci-dedans stipulées, le conseil d'administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital par incorporation des réserves et de toutes autres sommes également disponibles à cet effet dans les classes A et B proportionnellement au capital et à la prime d'émission apportées à la société par les actionnaires respectifs des deux classes.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le capital autorisé peut être modifié par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec droit de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, la convertibilité, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.(...on omet...)

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé par une résolution adoptée en date du 15 octobre 2003 d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six mille dollars des Etats-Unis (6.000,- USD) pour porter le capital social de son montant actuel de soixante-treize mille deux cents dollars des Etats-Unis (73.200,- USD) à soixante-neuf mille deux cents dollars des Etats-Unis (79.200,- USD) par l'émission de trois mille (3.000) actions de Classe A nouvelles, d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.

Ensuite, les comparants, ès qualité qu'ils agissent, déclarent que le conseil d'administration a accepté la souscription des trois mille (3.000) actions de Classe A nouvelles par IBC GROUP INC., ayant son siège social à 1/Piso 19 Calle 50, Edificio Plaza, Panama, Republic of Panama (Register number F-126730-R-12811-I-16), entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (98,- USD) par action, soit un montant total de trois cent mille dollars des Etats-Unis, faisant six mille dollars des Etats-Unis (6.000,- USD) pour le capital et deux cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des Etats-Unis (294.000,- USD) pour la prime d'émission.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le troisième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 3^{ème} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à soixante-dix-neuf mille deux cents dollars des Etats-Unis (79.200,- USD), représenté par quatorze mille six cents (14.600) actions de Classe A et vingt-cinq mille (25.000) actions de Classe B, d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de la présente augmentation de capital et de la prime d'émission y relative s'élève à trois cent mille dollars des Etats-Unis (300.000,- USD) soit deux cent cinquante-sept mille quarante-sept euros (257.047,- EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ quatre mille euros (4.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants qui sont connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, vol. 141S, fol. 15, case 3. – Reçu 2.581,31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085223.3/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

IBC INTERNATIONAL HOLDING S.A. FULCRUM, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

G. Lecuit.

(085224.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MEGAFIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 85.282.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

MEGAFIT S.A.

Signatures

(085327.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MEGAFIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 85.282.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

MEGAFIT S.A.

Signatures

(085330.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

BIJOUTERIE MILLENNIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 129, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 78.821.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085142.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SYKARGA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 70, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 41.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

L. Kirsch

Gérante Administrative

(085154.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ELECTRIC CAR LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, ancienne route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.506.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

P. Bonn

Gérant technique

(085156.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

INTERNATIONAL STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.576.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

INTERNATIONAL STARS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(085316.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

INTERNATIONAL STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.576.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

INTERNATIONAL STARS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(085315.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

INTERNATIONAL STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.576.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

INTERNATIONAL STARS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(085314.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

INTERNATIONAL STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.576.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 juillet 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL STARS S.A.(anc. INTERNATIONAL STARS S.A.H.)

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085317.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ETS. PAUL VREHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 16, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 68.290.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schoos, le 22 décembre 2003.

P. Vrehen

Gérant

(085159.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CONLOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 88.339.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2003

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs, à savoir Maître Fernand Entringer, Maître Benoît Entringer et Monsieur Frédéric Gardeur, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Elle reconduit le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG pour la même période.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085288.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

GENERAL & COLOGNE RE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.013.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 209 du 26 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour GENERAL & COLOGNE RE LUXEMBOURG S.A.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(085365.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

GENERAL & COLOGNE RE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.013.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 209 du 26 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour GENERAL & COLOGNE RE LUXEMBOURG S.A.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(085367.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

GENERAL & COLOGNE RE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.013.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 209 du 26 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour GENERAL & COLOGNE RE LUXEMBOURG S.A.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(085366.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

DYAMATOSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.310.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2002

- Réélection de H. Moors, A. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

DYAMATOSA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085277.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

MERRITT EQUITILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085160.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

LUX-INTERNATIONAL TRANSPORT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 64, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 21.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

H.-J. Bohnen
Gérant technique

(085161.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

NOVIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.405.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085162.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue le 15 décembre 2003 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société au 9b, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg
2. Démission des trois administrateurs, Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie ainsi que COSAFIN S.A. et leur donner décharge. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de 2004 Monsieur Fons Mangan, réviseur d'entreprises, 147, rue de Warken, demeurant à L-9088 Ettelbruck et Mme Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant au 5, rue des Champs, L-3332 Fennange.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2004 est composé comme suit:

- Grauer Henryk, administrateur de sociétés, 63, Sparrendreef, B-8300 Knokke-Heist, Président
- Jachir David, administrateur de sociétés, 21, Ginstlaan, B-1640 Rhode St Genèse
- Mangan Fons, réviseur d'entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, employée privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange

Démission du commissaire aux comptes Monsieur Pierre Schill et décision de lui donner décharge. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de 2004:

- Maqua Dominique, Comptable, demeurant au 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Pour extrait sincère et conforme
F. Mangan
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085269.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

CENTRE FIDUCIAIRE DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7441 Lintgen, 50, rue de la Bergerie.
R. C. Luxembourg B 56.921.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lintgen, le 22 décembre 2003.

M. Dockendorf

Gérant

(085163.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

PALMETTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.017.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085164.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SHARON REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 90.799.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL05000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085172.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SDI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 90.712.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL05003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

FRONSAC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.056.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 juillet 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

FRONSAC INVESTMENT S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085318.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SOLYRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.958.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL05005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085177.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ZAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.576.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL05006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085184.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

ZAMO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.646.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL05007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085187.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.

SEACHARTER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.829.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085217.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2003.
